

Chemin privé jouxtant la propriété

Par Choco1, le 20/10/2022 à 09:44

Je suis à côté d'un chemin privé appartenant à 3 propriétaires et depuis plus de 30 ans je passe dans ce chemin pour tailler ma haie qui borde ce chemin, subitement un des propriétaires veut m'interdire d'y passer parce-que j'ai demandé à son fils de rouler mon vite avec son scooter car il soulève de la poussière a chacun de ses passages, ce propriétaire m'a agressé et fait des menaces (de me casser en deux) en sautant mon grillage). A t'il le droit de me l'interdire alors que les 2 autres propriétaires sont d'accord. J'ai déposé une main courante

Par Visiteur, le 20/10/2022 à 09:56

Bonjour ? et Merci ?

Si ce chemin est privé vous n'avez pas de droit de passage.

Si votre haie est plantée à distance légale, vous devriez l'entretenir depuis votre terrain.

Toutefois votre "intrusion" sur le terrain d'autrui n'excuse pas les menaces; Sachez quand même qu'une main courante ne sert à rien, et que sans témoin c'est votre parole contre la sienne.